

# Débat citoyen sur le déneigement

26 mars 2019



# Le déneigement des voies de Briançon

Le déneigement de Briançon est assuré par les différents gestionnaires des voiries publiques :

- La DIRMED (Etat) pour la RN94 : 8.6 km
  - Le Département pour les RD : 17 km
  - La commune pour les voiries communales (et les 6 km de RD sous convention sur lesquelles la commune intervient) : 48 km
  - La commune pour les trottoirs et les places : 14 km
- TOTAL : 87.6 km

La commune déneige également les écoles (accès et cours), les escaliers, les passages piétons, les arrêts de bus, les DSE.

# Le déneigement par les services techniques

Période d'astreinte hivernale : fin novembre à fin mars

L'organisation repose sur 30 agents en roulement sur une base hebdomadaire composée d'un chef d'astreinte, de 5 chauffeurs d'engins, de 2 à 3 déneigeurs à pied et d'un mécanicien.

## **Principes de déneigement**

- Ouvrir les voies
- Elargir les voies
- Evacuer la neige (priorité centre-ville, vieille ville, abords des écoles)
- Evacuation du centre-ville entre 4h et 8h
- Evacuation des parkings et des hameaux en journée

# Le déneigement par les services techniques

Horaires les plus fréquents : 4h – 17h sauf si chute importante dans la nuit, départ à 3h. Et si chute en soirée, fin des tournées à 21h maximum.

## Véhicules utilisés

- 4 camions avec étrave dont 2 avec ailerons et 1 avec saleuse
- 1 camion benne PL pour l'évacuation de la neige
- 1 camion de salage
- 3 camions benne VL pour l'évacuation de la neige
- 3 chargeurs avec godet ou étrave (depuis cette année)
- 1 tracto pelle avec étrave
- 1 tracteur avec étrave
- 1 micro tracteur avec la saleuse pour les trottoirs
- 2 mini chargeurs
- 1 fraise large pour les trottoirs (depuis cette année)

En cas de forte chute (chute de neige > à 40cm), la commune a recours à des entreprises de TP (de 1 à 5) pour évacuer la neige de la ville.

# Le déneigement par les services techniques



# Le déneigement par les services techniques



# Le déneigement par les services techniques



# DÉNEIGEMENT 2017-2018 EN CHIFFRES (1/2)

LIBELLE	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018
Nombre de chute de neige	16 (dont 2 >50 cm en 24h)	18	12	6
Cumul de neige	133 cm	84 cm	36 cm	23 cm
Nombre d'agents opérationnels	45	45	45	45
Nombre d'engins de déneigement internes à la commune et opérationnels	13	13	13	13
Coût des heures supplémentaires (agents)	18 900 €	11 400 €	4 500 €	1 500 €
Nombre d'heures à récupérer (agents)	2 630 h	1 380 h	140 h	445 h
Coût ttc des heures à récupérer (agents)	63 000 €	33 000 €	3 360 €	10 000 €
Coût ttc des astreintes	10 000 €	8 000 €	800 €	636 €
Coût ttc du sel et gravette	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Coût du carburant	12 000 €	11 100 €	5 700 €	6 600 €
Nombre d'entreprises extérieures opérationnelles	4	4	4	4
Coût ttc des interventions réalisées par les entreprises extérieures	123 000 €	101 500 €	1 000 €	4 000 €
<b>Coût total ttc</b>	<b>236 900 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>20 360 €</b>	<b>27 736 €</b>



**BRIANÇON**



## DÉNEIGEMENT 2017-2018 EN CHIFFRES (2/2)

Il faut ajouter aux couts de la diapositive précédente le cout des réparations des véhicules (50 000€)

Soit un cout total (hors salaires des agents) de 515 000 €.

La différence avec les saisons précédentes (120 000 à 180 000€) est due principalement aux:

- interventions des entreprises (229 500 €)
- cout des heures supplémentaires (36 300 € d'heures payées, valorisation des heures à récupérer à hauteur de 110 000 €)

Soit 375 800 € pour ces 2 postes.



# Plan neige

Le plan neige permet de réduire le nombre de voitures particulières stationnées dans les rues grâce à 2 mesures incitatives:

- Gratuité du stationnement dans les parcs en ouvrage du Val Chancel et de l'Aigle Bleu
- Gratuité des transports en commun assurés par les TUB

Illustrations des situations bloquantes

# Plan neige



# Plan neige



# Plan neige



# Arrêté municipal période hivernale

- Du 15/11 au 15/04
- Equipements spéciaux obligatoires
- Durée de stationnement <24h
- Toitures obligatoirement équipées d'arrêts de neige
- Evacuer la neige tombée des toits sur le domaine public (DP)
- Interdiction de pousser la neige provenant du domaine privé sur le DP
- Obligation de déposer les clôtures ne résistant pas à la poussée de la neige
- Obligation de jalonner les murets et clôtures
- Une vingtaine de bacs à sel disposée dans le centre ville et les hameaux pour donner la possibilité aux riverains de saler les trottoirs ou la voirie
  
- Illustrations

# Arrêté municipal période hivernale



# Arrêté municipal période hivernale





# Arrêté municipal période hivernale



**Merci de votre  
attention**

